



Nuisances sonores+pratique d'un instrument

Par **Karine**, le **25/06/2009** à **12:45**

Bonjour,

je suis soprano amateur, et doit en plus de mes cours, pratiquer de temps en temps à la maison, entre 15 et 30 mns, 1 à 2 fois parsemaine. Depuis un an, je ne me l'autorise pas de peur des représailles des voisins, je me contente donc de travailler lorsqu je conduis, mais premièrement, c'est dangereux, et 2èmement, cela pose des problèmes technique car la position n'est absolument pas adéquate. Je paye donc des cours assez onéreux mais ne peux jamais travailler de façon efficace. J'essaye de trouver une solution de salle de répétition, mais en attendant, je voulais en savoir plus côté Loi.

Y a-t'il des horaires où cela est faisable ? (et non, comme me disent les voisins, c'est interdit tout le temps) / Est-ce considéré comme du bruit? Y a t'il un cas particulier pour la pratique d'instruments ... (quel est l'article de référence...)

ps: mon ami est trompettiste et les mêmes questionnements se posent.

Un énorme Merci pour votre réponse

K